

Séance du :
08/05/2022

Date de la convocation :
29/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
2022_36	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 08 mai à 10h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : LOCATION TEMPORAIRE DE 2 Places de Stationnement dans la Rue de la Bourgade

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location temporaire de la part des gérants du Café de France qui souhaiteraient occuper 2 emplacements de stationnement face à l'établissement, durant la période estivale, du 15 mai 2022 au 15 octobre 2022.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE:**

- **DE REPONDRE** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 2 place de stationnement face au Café de France, dans la rue de la Bourgade, du 15 mai 2022 au 15 octobre 2022.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire de 2 places à **CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €)** par mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec M.et Mme DUDOIGNON.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 12 MAI 2022
et publication le: 12 MAI 2022

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

